





Certificat engagement et de connaissance lagomorphes (*Orytolagus cuniculus*)


(Article L214-8 du code rural et de la pêche maritime)


 L'acquisition d'un lapin est un engagement à long terme, un acte réfléchi et accepté de tous les membres du foyer, qui doivent tous s'assurer que l'animal reçoit l'attention et le soins qu'il mérite. Un lapin subit comme nous la lassitude, l'ennui, l'abandon, la tristesse, l'agacement, la peur, la douleur... il peut déprimer. A vous de lui distraire, l'éduqué, d'écouter son besoin de sortir et apporter toute attention et l'amour qui mérite tout au long de sa vie.


 Un lapin ne possède pas seulement des besoins fondamentaux tel que manger, boire, aller aux toilettes, il aura également besoin de soins en cas de blessures ou de maladie... il lui faut également de l'espace, de l'exercice physique et de la compagnie. Il est donc nécessaire de lui accorder lui un minimum de temps au quotidien car c'est un animal doux, intelligent dont la compagnie convient aux jeunes enfants (assuré vous qu'ils ne brusquent pas).


 Le lapin ne fait pas partie de la famille des rongeurs mais des lagomorphes, comme des lièvres. Il possède une paire d'incisives (qui poussent de manière continue) de plus que les rongeurs. C'est un animal diurne. Age de la maturité sexuelle 4-8 mois. Durée gestation 1 mois. Sevrage à 8 semaines.


 Un lapin peut vivre au-delà de 7 ans, être conscient de ces points et bien réfléchir avant de décider d'en adopter un, évite de grandes déceptions et l'abandon de l'animal !


 Le lapin doit être nourri quotidiennement et avec suffisance au moyen d'une alimentation adapté à son espèce. Il doit pouvoir disposer en permanence d'une eau propre et fraîche. Il faut donc prévoir un budget annuel pour son entretien courant (alimentation, hébergement et soins vétérinaires. Le coût de l'alimentation du lapin nain peut beaucoup varier en fonction de ce que vous lui donnez. Comme expliqué dans notre guide joint avec l'adoption d'un lapin, le foin est la nourriture principale du lapin, suivie des végétaux (légumes, fruits, plantes, herbes...) et enfin ses granulés. Au total, l'entretien du lapin nain vous coûtera entre 25 euros et 48 euros chaque mois, soit entre 300 et 576 euros par an. Le coût de matériel et besoin pour vos lapin (cage, parc, biberon, bac à litière, gamelle, jeux etc) peuvent varier d'un budget de 150€-300€. Il peut aussi très bien vivre dehors.

 Pour cela, je m'engage à suivre les conseils de l'éleveur relatifs à son bon développement physique et psychique, contenus dans le document d'information qui est remis lors de la cession

 Le lapin est caecotrophe, il mange les crottes molles faites pendant la nuit pour terminer l'assimilation des protéines et de la vitamine B (laisse le faire donc)

 Mon lapin sera régulièrement suivi et peuvent même être (**fortement recommandé**) vacciné RHD & Myxomatose. Il faut se référer à un vétérinaire en cas de mal-être apparent ou de doute quand a un problème de santé ou à une souffrance. J'ai la possibilité de souscrire à une mutuelle sante pour la prise en charge d'un parti de ses vrais. La visite au vétérinaire permet en même temps de faire un bilan annuel sur la santé de votre lapin. Et ainsi suivre tous les traitements de vermifugation et entretiens ses ongles.

 Quand vous partez en vacances vous pouvez faire appel à un pension, ou demander les services professionnels d'un pet-sitter. Bien sûr, vous pouvez aussi le confier aux soins d'un membre de la famille.

 Dans le cas où je ne pourrai conserver mon animal, je m'engage à prendre toute mesure pour trouver une famille responsable mon lapin et le cas échéant, je contacterai un refuge ou une association de protection animal

[ABANDONNER UN ANIMAL EST ILLÉGAL ET PUNI DE PRISON ET DE 45.000€ d'Amende.](#)

Je soussigné(e)

Nom.....

Adresse.....

Ville

Agissant en qualité de futur acquéreur d'un lapin/lapereaux de l'élevage

E.A.R.L Tournier's élevage SAM Teddys

2 rue du rejaison

39300 Monnet la ville

Tel 07 77 60 62 98

No siret 377 741 368 00015 APE 0149Z

M'engage vis-à-vis de mon lapin à respecter les impératifs liés à la détention d'un animal de l'espèce lagomorphes (lapin)

Mention manuscrite

« J'atteste sur l'honneur n'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation pour des faits de maltraitance animale. Je m'engage expressément à respecter les besoins de mon lapin. »

Certificat d'engagement signé le/...../.....

Signature de l'acquéreur précédé de la mention

« Bon pour engagement »

La cession de l'animal ne peut intervenir moins de sept jours après la délivrance du certificat cessionnaire